



Compte-rendu des délibérations du Conseil municipal de REAUVILLE (DROME) du 26 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six février à dix-huit heures,
le Conseil municipal de la Commune de Reauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Hélène SOUTRE,
Maire.

Date de convocation : 19 février 2018

Présents : Mesdames Monique ALLEGRE, Gertrude BARNIER, Marcelle BOISSIER, Nadine DONNEAUD, Marie-Hélène SOUTRE
Messieurs Denis DIEMUNSCH, Gérard BARRIERE
Retard excusé : Nadine DONNEAUD
Absents excusés : Alain GELFIER a donné pouvoir à Gérard BARRIERE
Absents : Madame Régine BERTHELET-RANDON

→ Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLEGRE est désignée secrétaire de séance.

OBJET	Pour	Contre	Abst	Décisions
<u>Salle des fêtes : sécurité et protection de la santé</u>	7	0	0	Les travaux de restauration de l'ancienne salle des fêtes nécessite la coordination en matière de sécurité et de protection des travailleurs sur le chantier. 3 entreprises ont été consultées : - SOCOTEC : 5 400 € TTC - BUREAU VERITAS : 4 746 € TTC - ALPES CONTROLES : 3 780 € TTC Le Conseil décide à l'unanimité de retenir Alpes Contrôles pour un montant de 3 780 € TTC.
<u>Eclairage public : mise aux normes des ampoules</u>	7	0	0	39 points lumineux sur 114 ont des lanternes qui ne sont plus aux normes environnementales et ne sont plus fabriquées. Elles doivent être changées en lanternes LED. 3 entreprises ont été consultées : - ENGIE/Ineo : 17 280,60 € HT (Led 53W) - SDED : engagement sur 8 ans pour investissements et maintenance : 10 815 €/an - LOUBIERE : 17 330,00 € HT (Led 45W) Le Conseil décide à l'unanimité de retenir la société LOUBIERE qui assure depuis de nombreuses années la maintenance de notre éclairage public.



OBJET	Pour	Contre	Abst	Décisions
Eclairage public : convention d'assistance technique	7	0	0	La gestion technique de notre éclairage public (114 points lumineux) nécessite les compétences d'un prestataire spécialisé. La convention d'assistance technique avec la société LOUBIERE arrive à échéance fin juin 2018. Après consultation des 3 entreprises du point précédent, le Conseil décide de renouveler la convention d'assistance avec la société LOUBIERE qui apporte totale satisfaction.
Station d'épuration : convention d'assistance technique	8	0	0	Le Conseil décide à l'unanimité de maintenir la société SATESE qui a assuré cette prestation jusqu'à présent et de renouveler la convention d'assistance technique pour 2 ans (2018 et 2019).
Création d'un poste suite à un avancement	8	0	0	L'agent communal assurant le périscolaire et la cantine voit son emploi évoluer, en tenant compte de son ancienneté dans son poste et ses compétences. Le poste d'adjoind d'animation évolue vers un poste d'adjoind d'animation 2 ^{ème} classe. Le Conseil valide la demande d'avancement et accepte la création d'un emploi d'adjoind d'animation 2 ^{ème} classe.
Budget de la commune : divers mouvements de comptes - GROUPAMA : dommages sur climatisation - GROUPAMA : bris de glaces à l'école - provision pour impayés locataire	8	0	0	Le Conseil accepte à l'unanimité : - l'encaissement d'un chèque de 484,20 € en remboursement des frais occasionnés pour la remise en marche de la climatisation de la salle du 3 ^{ème} âge, - l'encaissement d'un chèque de 1 131,60 € en remboursement des travaux de remplacement de vitres cassées, - la constitution d'une provision aux dépréciations des actifs circulants (impayés de 13 mois de loyer du grand appartement communal et de la taxe d'habitation) pour un montant de 8 245,75 €.
Budget « Eau/Assainissement » : provision pour impayés locataire	8	0	0	Constitution d'une provision aux dépréciations des actifs circulants (impayés des abonnements et consommation eau et assainissement du grand appartement communal) pour un montant de 348,93 €. Le Conseil accepte à l'unanimité la constitution d'une provision de 348,93 € dans le budget « Eau/Assainissement ».

La séance est levée à 19h15.

Prochaine réunion du Conseil municipal **26 Mars 2018** à 18h00.

Le Maire

Marie-Hélène SODPPE